



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2014 -

Etaient présents : Mme JONES, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. ROGER, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme BERTOLETTI, Mme FAULON, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : Mme BANZO, Mme MANES-GALLO, M. RAGOT, M. BALLESTA, M. BOUDET.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. RAMBAUD, Mme RENAUDIN, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H20.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2014

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014.

Votants :	22
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	22

➤ ***La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2014.***

II – PRÉSENTATION DE L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES POPULATIONS

Mme LAWRENCE présente le bilan des effectifs fait par la CAP et arrêté au 10 janvier 2014.

Elle signale que l'université Bordeaux Montaigne connaît une augmentation de ces effectifs depuis 2012 qui s'explique en partie par une hausse du taux de réussite au baccalauréat (+2,4%).

On dénombre ainsi :

- 15308 inscriptions premières (14934 en 2012-2013), soit une hausse de 2,5% :
 - 6193 inscriptions en UFR Langues,
 - 5148 en UFR Humanités,
 - 2055 en UFR STC ;
- Dont 2596 nouveaux bacheliers (2325 en 2011-2012), soit une hausse de 11,7% :
 - 1152 en UFR Langues,



- 929 en UFR Humanités,
- 246 en UFR STC.

Au niveau de la répartition des effectifs par type de diplôme, les étudiants de licences et licences pro représentent 54% de l'effectif total.

Elle signale également la forte représentation des préparations aux certifications (14%) grâce en partie à la multiplication des conventions passées avec l'IPB, Bordeaux Sciences Agro et d'autres établissements bordelais. Elle se félicite que l'université Bordeaux Montaigne devienne le référent de l'enseignement des langues sur le site bordelais.

Concernant l'évolution des effectifs pédagogiques, les étudiants de licence représentent 73% des 12530 inscrits en LMD. La forte progression des effectifs de L1 est due d'une part à un très bon taux de réussite au bac (+2,4 points par rapport à 2012) et à la suppression du numérus clausus en LEA (+58%).

En UFR Humanités, la hausse concerne essentiellement les arts plastiques et le théâtre qui retrouvent leurs effectifs des années antérieures ainsi que la philosophie (+ 23 étudiants).

En UFR STC, les inscriptions en information et communication augmentent de 16% alors que la géographie subit une baisse de 23%. Cette baisse peut s'expliquer par l'anticipation de l'épreuve d'histoire et géographie du baccalauréat en première pour les élèves de la filière scientifique.

La part des masters par finalité se décompose comme suit :

- 45% des inscriptions se font en master recherche,
- 36% en master pro,
- 19% en master enseignement.

Un focus sur les masters recherche et enseignement met en lumière une baisse généralisée des masters recherche au profit des masters enseignement dont la hausse est très marquée en 2013-14 (+70%). Après la forte baisse de participation à la session 2011 des concours externes due à la "mastérisation", le nombre d'étudiants continue de progresser face à une offre de postes elle aussi en hausse. L'augmentation conséquente des effectifs dans l'UFR STC (148 en 2013-2014 contre 25 en 2012-2013) est due au rattachement du master MEEF histoire-géographie au département de géographie alors que précédemment coexistaient deux masters enseignements, histoire et géographie.

La baisse des effectifs en recherche affecte cette année uniquement les M2 des 3 UFR, contrairement à l'année précédente où elle concernait les deux niveaux.

Elle rappelle l'importance du travail à mener pour attirer de nouveaux publics vers le master recherche et cite en exemple l'ouverture du M2 recherche anglais en FAD à la rentrée 2014. Elle estime que cette répartition entre master recherche et master enseignement risque de s'inverser avec la réduction de nombres de postes ouverts au concours dans les 2 ans à venir.

Un focus sur les masters professionnels permet de constater la baisse des effectifs à l'exception de l'UFR Langues où ceux-ci sont relativement stables.

- En UFR Humanités, les écarts constatés au fil des trois années dans les deux niveaux sont dus en partie à l'alternance annuelle « ouverture/fermeture » de certaines formations (design, pratiques artistiques et action sociale...),
- En UFR STC, la baisse affecte essentiellement le master animation territoriale (-11 étudiants).

Mme CAILLOT évoque une conception différente de l'offre de formation entre les UFR. L'UFR STC a très peu de licences qui ouvrent sur beaucoup de masters alors qu'en UFR Langues, la licence LEA accueille 1000 étudiants en première année et ne débouche que sur un master pro dans l'offre de formation de l'établissement. Elle précise que la baisse des effectifs pour le master animation territoriale ouvert normalement en alternance peut s'expliquer par une ouverture du M2 pendant deux années consécutives.

Mme MELANI remarque que le poids des effectifs de l'UFR Langues est très important en première année de licence puis diminue considérablement; elle juge inquiétante cette très forte déperdition d'étudiants.

Mme LAWRENCE indique qu'une réunion sur les projets réussite et le suivi des étudiants de LEA est prévue au second semestre. Elle souligne la forte popularité constatée pour cette filière lors des salons et des JFE.

Mme MALTONE dit que l'on ne peut tirer de conclusions sur l'évolution des effectifs du master LAI en raison du numerus clausus et elle ne souhaite pas que l'efficacité d'un master soit mesurée au regard de l'évolution des effectifs.

Mme LAWRENCE indique une augmentation des effectifs dans le master pro LAI cette année. Elle rappelle que cette présentation n'est pas un critère de réussite et d'évaluation mais permet de montrer l'évolution des effectifs.

Parmi les 2596 néo-bacheliers, 81,9% d'entre eux sont titulaires d'un baccalauréat général et que les titulaires d'un baccalauréat L (47,5%) et S (11,4%) sont en augmentation alors que les lycéens titulaires d'un baccalauréat ES (23%) et ceux issus de baccalauréat pro (6,6%) sont en diminution. Cette baisse des baccalauréats professionnels peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de places offertes en BTS et IUT par le rectorat l'année dernière. Les effectifs des élèves issus de baccalauréats technologiques sont en revanche stables.

En ce qui concerne l'origine géographique des néo-bacheliers, 74,2% sont originaires de l'académie de Bordeaux néanmoins, il existe une réelle disparité sur le bassin aquitain puisque 64% d'entre eux ont obtenus leur baccalauréat en Gironde.

Parmi les 26 341 néo-bacheliers de l'académie de Bordeaux, 1 926 (toutes séries confondues) se sont inscrits à Bordeaux 3, soit une augmentation de 12,2% par rapport à la rentrée 2012.

Cette hausse est due d'une part à un taux de réussite au Bac en progression de + de 2 points pour l'académie de Bordeaux (2,4 points au niveau national) et d'autre part, à la suppression de la capacité limitée en LEA (+55,5% d'inscrits).

Ces néo-bacheliers s'inscrivent principalement en UFR Langues et UFR Humanités où leur nombre s'accroît alors que l'UFR STC connaît pour la troisième année consécutive une légère baisse d'effectifs.

En LEA, la nette augmentation de la proportion de baccalauréat techno par rapport à 2012 est remarquable, mais il faut relativiser ce constat car à l'étude des années 2009 et 2010, cette proportion est moindre.

Par ailleurs, dans les disciplines dont les effectifs sont faibles, le taux d'évolution par série de baccalauréat est à considérer avec précaution (exemple : culture humaniste et scientifique).

Mme CAILLOT relève un réel déséquilibre sur le bassin aquitain des néo-bacheliers avec une très forte déperdition des bacheliers issus notamment de Dordogne. Elle souligne que dans le même temps, on attire plus d'étudiants de Poitiers.

Egalement, le nombre croissant d'étudiants venant de l'académie d'Orléans est assez récent. Elle l'analyse comme un nouveau phénomène où l'étudiant privilégie complètement



le choix de sa formation et de l'établissement et, l'université de sa capitale régionale n'est plus un choix par défaut.

M. HAUQUIN ajoute que le taux de poursuite des lycéens issus des Landes et de la Dordogne dans l'enseignement supérieur est plus faible que celui des lycéens des autres départements de l'académie.

Mme LAWRENCE présente l'évolution des effectifs des étudiants étrangers. Elle signale que cette étude ne prend pas en compte les étudiants du DEFLE.

La population des étudiants étrangers pour l'année 2013-2014 est de 1714 étudiants (-9% par rapport à 2012) soit 11,2% de la population étudiante.

118 nationalités sont représentées dont 50% sont originaires de 10 pays (Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, Maroc, Espagne, Algérie, Russie, Chine, Italie et Sénégal)

A la rentrée 2013, 43% des étudiants étrangers sont européens.

Au niveau national, en 2012-2013, la France a accueilli 289 764 étudiants étrangers dont 74,7% en universités.

Les 10 premiers pays d'origine de ces étudiants sont par ordre décroissant : le Maroc, la Chine, l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, l'Allemagne, l'Italie, le Cameroun, le Viet Nam et l'Espagne (source AEF). Les trois premiers représentent à eux seuls presque 30% du total.

En 2013, seulement deux pays africains faisaient partie des 10 pays les plus représentés alors qu'ils étaient cinq en 2009. Et en 2005, trois pays africains représentaient à eux seuls 52,5% du total des 10 premiers pays : le Maroc, l'Algérie et le Sénégal. En 2009, ils n'étaient plus que 39% et en 2013, 27,9%.

Au niveau national, on note une baisse de 4,4% des étudiants algériens alors que les effectifs restent stables dans notre université.

Depuis 2006, on constate une baisse constante du nombre d'étudiants originaires d'Afrique : en 2005, ces étudiants représentaient 48,6% des étudiants étrangers accueillis dans notre université, ils ne sont plus que 29,4% à la rentrée 2013. A l'inverse, depuis 2009, le nombre d'étudiants originaires des pays européens est en constante augmentation (+7,8% par rapport à 2009).

On note également que les étudiants originaires du continent américain ont augmenté régulièrement au cours de ces huit dernières années mais connaissent un léger recul cette année : la baisse affecte essentiellement les étudiants originaires d'Amérique du Sud et du Canada.

Nous constatons que 49% de ces étudiants sont inscrits en langues et 65% dans un diplôme LMD :

- 33% en licence,
- 19% en master,
- 12% en doctorat.

Les étudiants inscrits dans le cadre des échanges internationaux représentent 33% du total des doctorants (au niveau national, ils sont 41% - source AEF).

Sur 356 étudiants inscrits dans le cadre des échanges internationaux au 10 janvier 2014, 67% sont européens.

Mme JONES trouve qu'il serait intéressant de distinguer les étudiants étrangers venant en France après avoir obtenu un diplôme à l'étranger et ceux de nationalité étrangère dont les parents se sont installés en France et qui y ont fait leur scolarité.

Mme CAILLOT dit que pour cela il faudrait croiser la nationalité avec le pays de passage du baccalauréat. Elle souligne que ce détail est important parce que la définition des étudiants étrangers varie suivant les différentes enquêtes.

III – PRÉSENTATION DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE ET DES JOURNÉES FUTUR ÉTUDIANT

Mme LAWRENCE signale que la première semaine de mars, l'université Bordeaux Montaigne accueillera les lycées qui participent à cette cordée. Les lycées partenaires de cette cordée sont : le lycée de Borda à Dax, Maine de Biran à Bergerac, François Mauriac et Victor Louis à Bordeaux.

Le programme sera adapté à chaque lycée selon sa proximité avec la ville de Bordeaux.

M. HAUQUIN rappelle que ce dispositif interministériel lancé depuis plusieurs années associe les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Les financements proviennent du rectorat et de l'accès à la politique de la ville.

Les objectifs de la cordée sont :

- promouvoir l'égalité des chances et la réussite à l'entrée dans l'enseignement supérieur :
 - pour les jeunes issus des quartiers défavorisés,
 - pour les jeunes issus de territoires éloignés des zones d'enseignement universitaire.
(à noter, la poursuite d'études supérieures dans une grande ville constitue pour ces lycéens une vraie crainte au point qu'ils choisissent parfois d'y renoncer)
- Faciliter la communication des expériences entre pairs (lycéens/étudiants et enseignants du 2ndaire/enseignants du supérieur) et donc faciliter le passage dans l'enseignement supérieur dans une perspective de réussite et de préparation à la méthodologie universitaire.
- une meilleure connaissance mutuelle des enjeux pédagogiques de chacun :
 - Différences méthodologiques de travail entre le lycée et l'université,
 - Regards croisés sur les pratiques pédagogiques des enseignants.Cette idée est née à l'occasion d'un "off" avec des professeurs du secondaire lors des JFE 2013.
- un meilleur accompagnement des lycéens dans le processus d'orientation et de choix de poursuite d'études qu'ils doivent formaliser dans l'application post-bac du 20 janvier au 20 mars.

Présentation de l'organisation des journées d'accueil à l'université pour les lycées de Bergerac et de Dax :

Environ 45 lycéens par établissement seront accueillis par des tuteurs et des enseignants chercheurs. Ils seront répartis par groupes d'une dizaine d'étudiants en fonction des filières vers lesquelles ils souhaitent s'orienter.

Le 4 mars : accueil des lycéens de Maine de Biran, le 6 mars : accueil des lycéens de Borda.

La journée se déroulera comme suit :

- Matin : Échanges pédagogique et activités étudiantes (immersion dans les cours, rencontres avec des étudiants d'associations, visite de la BU avec présentation du logiciel de recherche documentaire).
- 12h30 : pause déjeuner dans un espace dédié au Ru 2.
- Après-midi :
 - le 4 mars : visite de la bibliothèque municipale Mériadeck avec le responsable de l'espace multimédia.
 - le 6 mars : visite de la librairie Mollat.



Mme LAWRENCE souhaite associer les associations de filières à ce dispositif afin de créer des tutorats et des parrainages et de mieux faire connaître ces associations aux futurs étudiants.

Mme OLLIER propose que les lycéens qui viendront le 4 mars puissent assister à une lecture de poésie dansée en Amphi Cirot à 16h30.

Mme MELANI est favorable à ce que l'immersion des lycéens dans les cours soit réalisée pendant leur semaine de vacances.

M. HAUQUIN indique que cela n'est pas envisageable pour des questions d'assurances mais également parce qu'ils sont en période de baccalauréat blanc.

M. ROGER s'étonne de cette crainte des lycéens et de leurs parents par rapport à une poursuite d'études dans une grande agglomération.

M. HAUQUIN dit qu'il y énormément de questions liées aux représentations sur le coût de la vie dans une grande ville et l'organisation de la vie sociale.

M. RAMBAUD confirme que lors d'une réunion avec l'ensemble des chefs d'établissements, le recteur de l'académie de Bordeaux avait signalé que Bordeaux se distinguait par un fort taux de réussite et d'excellence mais se singularisait aussi par une plus faible poursuite d'études vers l'université que la moyenne des autres académies françaises.

M. HAUQUIN remercie l'investissement des 105 enseignants, des collègues BIATSS de la DPIL et des pôles logistiques des UFR pour la réservation des salles et l'accueil réservés aux lycéens lors des JFE.

Il souligne une hausse de la fréquentation de 10% des lycéens présents (+ de 3000 lycéens accueillis lors des JFE). L'enquête menée auprès des lycéens a souligné un retour très positif sur la qualité des informations et les échanges avec les enseignants-chercheurs.

IV – UTILISATION DU RELIQUAT FSDIE 2013

Mme RENAUDIN indique que le montant du reliquat FSDIE à répartir au titre de l'année 2013 est de 33 249€. Une part de 6700€ est attribuée pour une participation supplémentaire à l'aide sociale d'urgence (5700€) et au projet d'épicerie solidaire (1000€). Il est proposé d'utiliser les 26 549€ restants pour :

- L'achat de matériel :
 - des tentes pour les journées de rentrée,
 - un complément aux tables et bancs extérieurs déjà installés,
 - des fours à micro-ondes qui seront mis à disposition de tous dans les locaux des associations étudiantes, (NB : le CROUS a supprimé les fours qu'il mettait à disposition)
 - d'appareils photographiques et caméras.
Le prêt de ce matériel s'appuiera sur le même type de convention que celle mise en place pour les prêts d'ordinateurs de la DSI. Le matériel sera conservé par la DSI.
- Équiper :
 - la MDE de prises supplémentaires,
 - de patères pour suspendre les manteaux aux portes dans les toilettes.

- L'achat de matériel pour la réalisation d'un projet de décoration « street art » de la galerie couverte entre les bâtiments A et G.

Mme LAWRENCE précise que la question de l'implantation de 10 nouvelles poubelles et de collecte des déchets sera évoquée lors du projet de restructuration géré par le SIGDU et la DPIL pour la rentrée 2014.

Mme MAGNE revient sur le prêt de matériel audiovisuel et demande quel type d'assurance sera demandé aux étudiants.

Mme RENAUDIN répond qu'il n'y en a pas, la convention stipule : « *En cas de perte, de vol ou de dégradation, l'étudiant devra rembourser une partie du préjudice, selon les modalités suivantes :*

- 75% du montant d'achat neuf si l'appareil a moins d'un an.
- 50% du montant d'achat neuf si l'appareil a entre un an et deux ans.
- 25% du montant d'achat neuf si l'appareil a plus de deux ans. »

Mme LAWRENCE indique que normalement l'étudiant est couvert par son assurance.

Mme MAGNE répond que cela ne suffit pas toujours et indique qu'à la maison des arts, le prêt de matériel n'est effectué que sur présentation d'une attestation d'assurance intégrant une clause particulière prévoyant la prise en charge d'un matériel appartenant à l'université.

Mme RENAUDIN indique toutefois que la maison des arts prête du matériel aux étudiants uniquement si ce prêt s'inscrit dans le cadre d'un cours.

Mme LAWRENCE se demande si ces risques ne pourraient pas être couverts par une assurance contractée par l'établissement. La question sera posée à V Capseta et J Payan.

Mme RENAUDIN pense toutefois que la DSI ne souhaitera pas gérer la question des assurances. Elle précise que ce matériel sera couvert par une extension de garantie de 5 ans.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote d'attribution du reliquat FSDIE 2013.

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

➔ **La CFVU adopte l'attribution du reliquat FSDIE et valide la procédure de prêt de matériel.**

V – CONVENTION SESSION SYNCHRONES BASQUE NIVEAU B1 AVEC L'UPPA

Mme LAWRENCE présente la convention qui a pour objet de définir les modalités d'intégration des étudiants de l'UPPA aux sessions de certification CLUB-Montaigne en langue basque organisées par l'université Bordeaux Montaigne.

Les conditions tarifaires sont identiques à celles proposées aux étudiants bordelais, à savoir pour 2013/2014, 15€ pour le passage de la certification des étudiants boursiers et 18€ pour les non boursiers.



Les étudiants seront formés par les enseignants de l'UPPA, les examens de certification se dérouleront dans leurs locaux et les étudiants seront soumis au même examen et composeront sur les mêmes sujets que les étudiants de l'université Bordeaux Montaigne.

Dans l'annexe 1 à la convention qui décrit les modalités d'examen de cette certification, une précision devra être apportée sur l'épreuve de compréhension orale quant au type de questions. Celle-ci est vraisemblablement de type QCM.

Mme MELANI demande si cette convention pourra être étendue à d'autres langues puisque l'UPPA propose des certifications en langue russe et portugaise.

Mme LAWRENCE dit que l'université Bordeaux Montaigne envisage de développer des partenariats identiques sur d'autres langues.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la convention session synchrone basque.

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

➔ **La CFVU adopte la convention session synchrone basque niveau B1 avec l'UPPA.**

VI – PRÉSENTATION DE LA MODIFICATION A MI-QUINQUENNAL DE LA MAQUETTE LICENCE ITALIEN « BABEL »

Mme LAWRENCE rappelle que la CFVU a adopté le 12 décembre 2013 le projet de mise en place de la licence Italien « Babel » à la rentrée 2014 pour la L1.

La modification de la maquette de licence d'italien dite "Babel" à mi quinquennat a été validée par le conseil d'UFR Langues et civilisations le 27/01/2014.

La présentation de cette licence nouvelle formule a été assurée lors des JFE sous réserve de la validation de la maquette par les conseils.

Il est proposé de modifier le libellé de l'UE 5 "Langue D : renforcement ou découverte" de chaque semestre en "Renforcement ou découverte".

L'étudiant aura le choix entre le renforcement d'une des langues italien, anglais, espagnol/portugais ou la découverte d'une autre UE disciplinaire qui peut être une 4^{ème} langue.

Le coût de cette licence est de 961HTD (1218HTD à l'ouverture en 2011) pour un volume horaire étudiant de 1598h dont 140h de stages.

Elle indique que les étudiants inscrits en licence LLCER Italien pourront achever leur parcours actuel jusqu'à délivrance du diplôme.

Cette maquette a été reconstruite avec le souci de conserver une grande cohérence pédagogique, de ne pas toujours mutualiser les enseignements LEA et LLCE et surtout de trouver de débouchés qui relèvent plus des LLCER. Cela se traduit dans les parcours de L3 :

- sensibilisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement en mutualisation avec le parcours MEEF,
- métiers du livre en mutualisation avec les cours de l'IUT,
- traduction interprétariat dont les cours auront lieu à l'université de l'IULM Milan pendant 9 mois,
- sur et sous titrage.

Mme MALTONI souligne que l'IULM est une université italienne privée.

Mme LAWRANCE indique que la L1 ouvrira en 2014, la L2 en 2015 et la L3 en 2016 pour arriver au prochain quinquennal.
Elle propose de passer au vote.

Votants :	22
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	21

➤ **La CFVU adopte la modification de la maquette Licence Italien « Babel ».**

VII – VALIDATION DE LA MAQUETTE DAEU ET DES TARIFS DAEU ET PARE

Mme LAWRANCE signale que c'est la 1^{ère} fois que cette maquette fait l'objet d'une présentation devant la commission.

Celle-ci comprend des matières obligatoires : français, anglais ou espagnol ainsi que des matières optionnelles : histoire, géographie, philosophie, mathématiques, italien, arabe, espagnol, anglais.

Elle regrette la faible participation d'enseignants titulaires de l'UBM dans l'enseignement de cette maquette et encourage une contribution plus importante des enseignants principalement en histoire et en français.

La modification des tarifs est présentée pour avis à la CFVU avant le vote par le CA.

Elle indique que le tableau fait référence à des frais d'inscription non inclus, il convient donc de parler de droits d'inscriptions.

Le tableau présente les tarifs proposés selon le statut (stagiaire bénéficiant d'un financement public ou privé, en autofinancement...) et par catégorie de diplôme ou procédure.

La plupart des tarifs proposés pour 2014-2015 sont identiques à ceux en vigueur et d'autres sont en augmentation principalement en licence et master professionnels.

Pour ce qui est de la procédure VAE, l'augmentation des tarifs s'explique d'une part par un alignement sur ceux pratiqués à l'UPPA et d'autre part par le renforcement des dispositifs d'accompagnement proposés.

M. RAMBAUD précise que l'augmentation des tarifs **de licence professionnelle** est justifiée par le fait que l'abaissement à 2 500€ en 2013 a créé la confusion dans l'esprit des partenaires financeurs qui ont pensé que ces formations bénéficiaient d'un co-financement au regard des tarifs des formations habituellement pris en charge par ces mêmes organismes (OPCA).

Toutefois, l'établissement doit s'engager à construire un dispositif d'accompagnement au travail universitaire adapté au public en reprise d'études qui est aujourd'hui largement insuffisant.

M. HAUQUIN insiste sur la nécessaire identification et communication auprès de ce public d'adultes en reprise d'études au moment de l'inscription afin de leur assurer un traitement équitable.

M. RAMBAUD ajoute que l'on doit dans le cadre de ce dispositif rester cohérent du premier au dernier jour des inscriptions quel que soit le service qui procède à l'inscription.

Mme MELANI demande que l'on se penche sur le cas des étudiants qui partent comme lecteur à l'étranger et qui pourraient être concernés par le dispositif en raison de l'interruption d'études ou de la limite d'âge de 28 ans.



Mme MARTINEZ souhaite comprendre pourquoi le DAEU affiche un tarif identique en autofinancement et en financement public.

M. RAMBAUD précise qu'au regard du profil CSP des adultes en reprise d'études, 100% des personnes en autofinancement s'acquittent de la redevance minimale (500 ou 700€ selon les formations).

M. HAUQUIN se dit gêné de fermer l'accès à l'enseignement supérieur à ces personnes même s'il s'agit d'appliquer la loi dans un cadre national.

Mme MAGNE a le sentiment que la formation universitaire prend son empreinte dans le monde de l'entreprise. Elle s'inquiète des tarifs demandés aux stagiaires en autofinancement et considère que la redevance minimale demandée (lorsque le quotient familial est inférieur à 17 500€) constitue un frein à la formation universitaire.

M. RAMBAUD répond qu'en comparaison avec le secteur privé les tarifs proposés sont moindres et répondent à l'engagement de service public de l'établissement. Il rappelle que l'université n'est pas accompagnée par le ministère pour la prise en charge de ces personnes.

Mme MELANI souligne l'absence de tarifs de formation continue pour le doctorat.

Mme RAHOU signale un alourdissement de la compréhension en page 3 du document relatif à la présentation DAEU.

⇒ La CFVU donne un avis favorable à la maquette du DAEU et aux tarifs DAEU et PARE avec toutefois un questionnement sur la situation des lecteurs, d'un tarif pour le doctorat et la redevance minimale.

VIII – ÉVALUATION AERES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MIXTE CHARGÉE DE PROPOSER LA DÉFINITION DES CHAMPS DES FORMATIONS

Mme LAWRENCE rappelle que le 30 janvier 2014 les universités d'aquitaine ont été conviées à la réunion de lancement officiel de l'évaluation AERES et deviendra prochainement HCERES.

Il s'agit d'une analyse plus stratégique de l'offre de formation qui s'appuie sur un bilan et une auto-évaluation a posteriori des formations.

Elle indique qu'il n'y aura plus de note attribuées aux formations, et que celles-ci s'inscriront dans des champs de formation qui peuvent s'envisager à l'échelle des établissements ou du site.

Les critères d'évaluation sont :

- outils de pilotage, principes retenus pour définir l'architecture de l'ODF,
- articulation avec la recherche,
- dispositifs qualité,
- politique des stages, insertion pro, monde socio-économique,
- dispositifs d'accompagnement pédagogiques, place du numérique et des langues.

Rappel des dates clefs de la campagne d'évaluation :

- 4 décembre 2013 : réunion de pré-lancement
- 30 Janvier 2014 : réunion de lancement organisée par site

- 28 mars 2014 : dépôt des listes prévisionnelles des entités à évaluer (pour la formation : dépôt des champs)
- 15 octobre 2014 : Dépôt des dossiers de demande d'évaluation auprès du HCERES

L'évaluation s'articule autour de 4 points :

- Évaluation a posteriori des formations existantes,
- Évaluation organisée par champs de formation (à titre indicatif; entre 2 et 8 champs par établissement; chaque champs représentant entre 5 et 15 mentions),
- Des dossiers « champs » et « formation » complémentaires et simplifiés,
- Un processus favorisant le dialogue.

Afin de définir les champs de formation de l'établissement, il a été proposé la constitution d'une commission mixte composée de :

- VP CFVU,
- VP CR,
- chargée de mission formations,
- directeur IJBA ou son représentant,
- directrice IUT ou son représentant,
- 3 directeurs d'UFR ou leur représentant,
- directeur de l'ED ou son adjointe,
- 3 représentants de la CFVU,
- 3 représentants de la CR,
- VP déléguée OSIP,
- Adjointe du DGS,
- Directeur de la scolarité.

Elle indique que suite à l'envoi de l'appel à candidature, les trois membres de la CFVU qui participeront à cette commission sont Mme RAHOU (suppléante : Mme MANES-GALLO), Mme MAGNE (suppléante : Mme OLLIER), M. BOUDET (suppléante : Mme MARTINEZ).

Le dossier Champ comprend notamment

- une partie intitulée « document politique » :
 - "Pour apprécier l'importance du champ de formations, il est indispensable de le restituer dans la dimension stratégique des établissements et/ou du site. A cet effet, un texte de politique pour le champ de formations, issu de la direction des établissements concernés, introduit ici le dossier. Il précise les enjeux et les appuis institutionnels pour ce champ de formations."
- Une partie d'analyse générale :
 - Objectifs : les disciplines concernées et les objectifs scientifiques et professionnels globaux du champ.

La commission mixte contribuera à l'élaboration du document politique, ainsi qu'à la partie analyse générale des différents dossiers champs.

Mme JONES pense que la communauté universitaire doit comprendre le but de ces évaluations qui sont consultables par des publics extérieurs s'intéressant à l'université. Elle estime qu'il faut établir un document lisible des non-universitaires.

Mme LAWRENCE souligne que le choix de rendre public les évaluations revient à chaque établissement.

Mme MELANI demande si de nouveaux responsables de mentions seront nommés pour ce nouveau quinquennal, l'expérience passée montre que cela n'a pas toujours été une réussite lors du dernier quadriennal. Elle souhaite connaître les modalités de désignation.

Mme CAILLOT indique que les responsables de mention ont déjà été identifiés lors du travail de bilan sur les mentions et c'est la direction des UFR qui a communiqué les noms.

Mme LAWRENCE rappelle que tous les documents de référence sont disponibles sur l'ENTP > Formation > Quinquennal formation.

Mme LAWRENCE évoque la disparition de la finalité des masters et dès lors on ne fera plus de distinction entre master pro et master recherche. Cela devrait se traduire par la mise en place d'un tronc commun en M1.

Mme MALTONE ne comprend pas comment le master LAI pourrait avoir un tronc commun avec le master LLCER.

Mme LAWRENCE la rassure en précisant qu'il ne s'agit de pas de tout mutualiser mais d'avoir quelques UE communes.

IX – PRÉSENTATION DU MODÈLE D'ATTESTATION DE COMPLÉTION POUR LE MOOC

Mme LEBRAUD demande la suppression de la mention "avec succès" qui suppose une notion de résultat.

M. LABARRE souhaite également la suppression de la référence à "l'année universitaire", le suivi de l'enseignement se faisant de date à date.

Mme LAWRENCE propose la suppression de la partie « Objectifs et compétences ».

M. LABARRE est favorable à la rédaction d'une attestation la moins engageante possible dans la mesure où l'on ne pourra pas attester que c'est bien l'étudiant qui a répondu aux questions d'évaluation.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du modèle d'attestation de complétion avec les modifications indiquées.

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

⇒ **La CFVU adopte le modèle d'attestation de complétion pour les étudiants ayant suivi les cours d'un MOOC.**

X – DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES DE L'UFR STC

Mme LAWRENCE prévient que deux demandes de subventions ont été validées à l'unanimité en conseil d'UFR et transmises par l'UFR STC :

- Une demande de l'association *Doc'Géo* pour soutenir son projet de journée (12^{ème} journée) et créer une dynamique entre les doctorants de géographie sur le thème «L'homme pressé : impacts et paradoxes socio-spatiaux» pour un montant de 200€ ;



- Une demande de l'association *Dealers de science* ayant pour objet la traduction en langue des signes de 3 conférences organisées par l'association afin de médiatiser cette association.
Montant demandé de la subvention : 340€.

Mme MELANI demande qui est chargé de la traduction de ces conférences dans le cadre du projet porté par l'association *Dealers de science*.

M. ROUISSI répond qu'il s'agit d'une association extérieure.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote des demandes de subvention des associations étudiantes.

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

⇒ **La CFVU adopte les demandes de subvention des associations étudiantes Doc'Géo et Dealers de science.**

X – QUESTIONS DIVERSES

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO souhaite revenir sur le paragraphe relatif à l'attribution des points jury dans le règlement des études modifié par le CEVU du 16/05/2013 et adopté par le CA du 31/05/2013 :

« Le jury peut attribuer des points jurys aux étudiants pour leur permettre de valider un semestre ou une année.

Les points jurys sont cumulables avec les points AFP.

Les points jurys sont ajoutés à la moyenne semestrielle ou annuelle de l'étudiant, après calcul de la compensation. »

Elle signale avoir reçu une note interne à l'UFR précisant qu'en vertu du principe de souveraineté, le jury avait toute latitude pour attribuer des points jury.

Mme LAWRENCE lit la notification du recteur en date du 16/04/2013 :

"Dans le règlement des études applicable aux licences, licences pro et masters, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le point B4 concernant les jurys d'examen ne respecte pas la réglementation en matière de délibération des jurys. En effet, le jury obéit à deux principes fondamentaux : l'indépendance et la souveraineté. Dans ces conditions, il ne peut se voir imposer des règles d'évaluation des candidats et la notion de point jury codifié et validé par le conseil d'administration constitue une limitation contraire à ces principes".

M. VALAT précise que ce courrier est arrivé l'année dernière juste avant les jurys. Le jury étant souverain et conformément à la notification du recteur, toute forme d'injonction doit donc être supprimée du règlement des études.

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO pense que cette modification induit une forme d'arbitraire. Elle estime que la souveraineté du jury relève de la non-contestation possible de ses décisions et non de sa totale liberté dans l'attribution des points jury.

M. LABARRE demande s'il est possible d'émettre une recommandation officielle.

Mme LAWRENCE répond que la note du recteur entraîne une suppression de tout cadre à la souveraineté du jury.



Mme LEBRAUD demande quand sera faite la modification dans le règlement des études.

M. RAMBAUD souligne que la volonté de cadrer cette question a clairement été contredite par le contrôle de légalité du recteur, cela clos l'idée d'un cadrage établissement de cette pratique.

M. ROUISSI souhaite évoquer la question de l'application EtuScop dans l'ENTP qui permet aux enseignants d'éditer les listes d'appel de TD et les trombinoscopes de leurs promotions. Il pense que l'application est totalement pertinente, qu'elle donne de l'autonomie et du confort aux enseignants quant à l'accès à ces informations mais regrette que le dispositif soit incomplet puisque les étudiants ne sont pas tenus de fournir une photo. Il rappelle que l'usage de cette application est strictement interne et de ce fait ne constitue pas une remise en cause du droit à l'image.

Mme LAWRENCE répond que lors de la création de la carte Aquipass, l'étudiant doit signer un accord d'utilisation de sa photographie pour cette application.

Mme CAILLOT souligne que même pour une application interne à l'université chaque individu peut refuser l'utilisation de sa photographie.

M. ROUISSI pense que dans un moment où l'on parle de plus en plus du problème de la personnalisation, de l'individualisation de l'étudiant, il est important que l'on insiste auprès des étudiants sur l'importance de fournir sa photo. Il rappelle que l'utilisation des photographies présentes dans cette application est autorisée uniquement pour les enseignants dans le cadre de leurs activités pédagogiques et que toute autre utilisation est strictement interdite.

Mme BERTOLETTI ne comprend pas pourquoi une décharge est obligatoire pour une application interne à l'université.

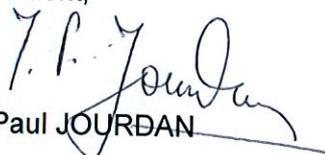
Mme LAWRENCE rappelle que les étudiants précédemment élus au CEVU étaient opposés à l'utilisation des photos.

Mme FAULON dit qu'il est important que les personnes qui délivrent la carte Aquipass expliquent aux étudiants quel usage sera fait de la photographie.

Mme MAGNE trouve cette question problématique et prévient que l'on n'est pas maître de l'image.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H00.

Le Président,


Jean-Paul JOURDAN